blemlées ont été démolies, des toitures arrachées, des murs renversés, des kiosques démolonnés.

Les personnes blessées sont nombreuses; mais on ne signale aucun accident mortel.

A LA ROCHELLE

La Rochelle, 1er mars. — Au cours de la violente tempête qui a sévi sur nos côtes, sept bateaux de pêche à voiles ont pu se réfugier dans le port de La Rochelle, ayant perdu tout leur matériel de pêche. Plusieurs autres, parmi lesquels le chalutier à vapeur *Georgette*, de Royan, ont reçu de grosses avaries.

A Pontaillac, le mur de la plage s'est écroulé sur une longueur de 40 mètres.

LE NAUFRAGE DE L' « OTTERCAPS »

Audierne, 1er mars. — Trois nouveaux cadavres ont été rejetés par la mer entièrement nus, ce qui fait supposer que ces malheureux ont dépouillé leurs vêtements pour essayer de gagner la terre à la nage. Il y a encore huit hommes de l'équipage dont les corps n'ont pas été retrouvés.

EN BELGIQUE

Une violente tempête sévit depuis deux jours sur la Belgique. Aux environs de Gand, la violence du vent est telle que plusieurs toits de maisons et de fermes des environs de Denderhautem, Denderleeuw, Teralphene, etc., etc., ont été arrachés. Quantités d'arbres ont été déracinés et des cheminées renversées. A Meirelbeke aussi, plusieurs maisons ont été fortement endommagées; à Moortzeele, une maison en construction s'est en partie écroulée; les dégâts sont importants.

A Mont-Saint-Amand, le pignon d'une maison en achèvement s'est effondré dans la rue Princesse-Elisabeth. Un mur appartenant à M. Welters a été renversé sur une longueur de six mètres. On ne signale jusqu'ici pas d'accidents de personnes présentant un caractère grave.

FAITS DIVERS

UN ACCIDENT DE CHEMIN DE FER. — *Huit blessés.* — Auxerre, 1er mars. — Un accident de chemin de fer s'est produit, hier soir, sur la ligne de Montargis à Sens. Le train mixte 5505, de la ligne de Montargis, arrivant à Sens, à deux heures quarante, a déraillé entre Egriselles et Subligny, par suite de la rupture d'un essieu. L'une des voitures se renversa et les wagons suivants vinrent buter contre l'obstacle. Huit voyageurs sur dix que contenait le train ont été blessés, dont trois très grièvement; ces derniers furent transportés à l'Hospice de Sens. Les dégâts matériels sont importants. La gare de Sens, avisée aussitôt, a envoyé un train de secours, dans lequel ont pris place les autorités compétentes, et le médecin de la Compagnie.

FORETS EN FEU. — Pau, 1er mars. — On signale que de graves incendies favorisés par la sécheresse, dévastent encore les forêts, notamment à Ramons.

MUTINERIE A BORD D'UN NAVIRE. — La Havane, 1er mars. — Une mutinerie s'est produite à bord du brick *Persia*, à Bahia-Honda-Cuba. Le capitaine et le second ont été blessés; ce dernier mortellement. Les meneurs de l'émeute ont été arrêtés. Le *Persia* serait un navire anglais.

UNE CATASTROPHE EN RUSSIE. — St-Pétersbourg, 1er mars. — Le gouverneur d'Andidjan vient de transmettre au gouvernement russe la statistique des pertes éprouvées par les habitants du district d'Andidjan, et des districts voisins, lors du récent tremblement de terre. Mille vingt et une personnes ont trouvé la mort dans la ville d'Andidjan; trois mille trois cent trente-deux dans le district de Marguelane, et quatre dans celui d'Hosek. Six mille sept cent vingt-cinq têtes de bétail ont été perdues. Les pertes matérielles sont évaluées, pour Andidjan, à plus de sept millions de roubles; elles atteignent quatre millions deux cent mille roubles dans les districts.

UN IMMENSE INCENDIE A HALIFAX. — Halifax, 1er mars. — Un terrible incendie a éclaté, dans la soirée, et a menacé un instant la ville entière. Une fabrique de biscuits et une douzaine de bâtiments ont été détruits. Les dégâts sont évalués à 250.000 dollars.

LES ARTS - LE THÉATRE - LA MUSIQUE

M. A. Janvir de La Motte s'était signalé à l'attention publique par deux ou trois pièces vives et spirituelles. Sa comédie, *Les Appeleurs*, — quel titre! — représentée jeudi soir à l'Odéon, n'obtient aucun suffrage. M. Janvier a forcé son talent en écrivant une de ces œuvres ennuyeuses et symboliques dont la Scandinavie avait heureusement le monopole. *Les Appeleurs*, des canards du reste, ont le sort du fameux *Canard Sauvage* qui fit, on s'en souvient, un succès formidable.

—×—

Mlle Augusta Holmès a laissé au musée de Versailles son portrait par Jacquet. La célèbre artiste a légué en même temps ses livres et partitions, moins les morceaux dédicacés, à la bibliothèque de Versailles, sa ville natale.

—×—

La pièce nouvelle de M. A. Capus, *Le Beau Jeune Homme*, est très applaudie, très fêtée. M. Capus n'a pas encore épuisé sa *Veine*... Cet auteur est carrément optimiste et il met son désormais célèbre « Tout s'arrange » à toutes les sauces.

Le Beau Jeune Homme est le classique petit provincial qui, depuis les rêveries d'un peu menteuses de Balzac, vient chercher fortune à Paris. Le héros de M. Capus arrive secrétaire dans la capitale; il y devient embaucheur et en part sous-préfet et marié avec sa fiancée! Que voulez-vous de plus?

On chicane quelque peu M. Capus sur ses derniers actes, parce qu'ils sont moins parfaits que les deux premiers, mais les critiques ne tarissent pas sur le charme ironique et bon enfant de sa gaieté et sur la grâce de son style léger et tout comme un sourire d'homme heureux.

—×—

M. Massenet, en ce moment à Monte-Carlo, travaille à son opéra-comique *Chérubin* dont le livret sera signé Francis de Croisset et Henri Cain.

—×—

Le buste en marbre de l'Alboni, œuvre du sculpteur Moncel, destiné au foyer de l'Opéra et dont l'Etat a fourni le marbre, est entièrement terminé.

La princesse Mathilde, qui avait beaucoup connu la grande cantatrice, se montre très satisfaite de ce buste; le successeur de Charles Garnier, M. Cassien-Bernard, doit s'entendre avec M. Moncel au sujet du socle et de l'emplacement.

L'Alboni, qui a laissé en mourant deux millions à la Ville de Paris, recevra donc d'ici peu l'hommage que l'on devait à son talent et à sa bonté.

—×—

Les œuvres de Wagner ont été jouées 1.339 fois du 1er juillet 1901 au 30 juin 1902. Voici le détail de ces représentations: *Lohengrin*, 280; *Tannhauser*, 257; le *Vaisseau-Fantôme*, 184; la *Walkyrie*, 155; les *Maîtres-Chanteurs*, 129; *Siegfried*, 88; l'*Or du Rhin*, 83; *Crépuscule des dieux*, 76; *Tristan et Iseult*, 57; *Rienzi*, 30.

Sur les 1.339 représentations, 311 ont eu lieu hors de l'Allemagne, dont 45 à Stockholm, 44 à Paris, 23 à Londres.

—×—

Nous rendons Renan à la patrie de Strauss... Une œuvre du trop célèbre ironiste, complètement oubliée en France, l'*Abbesse de Jouarre*, a été représentée, le 28 février, en matinée, au Lessing-Theater de Berlin au bénéfice de l'Œuvre des nouveaux-nés.

—×—

Le dernier roman de M. Zola, *Vérité*, n'obtient qu'un médiocre succès de librairie. Sa valeur littéraire même est très discutée. Quant à son thème, une erreur judiciaire, on s'étonne qu'un romancier d'un talent si puissant, en somme, en ait fait presque une compilation d'incidents plus récents que vraiment dramatiques.

Quelques critiques veulent voir dans *Vérité* la contre-partie de l'*Etape*, de M. Paul Bourget. La comparaison est à la fois inexacte et injuste. D'une part, en effet, MM. Zola et Bourget n'ont pas songé probablement à faire de la polémique proprement dite ni à s'opposer leurs conceptions différentes. D'autre part, le livre de Zola n'est pas une démonstration, c'est un amalgame indigeste de petits faits relatifs à l'affaire Dreyfus et à l'affaire Flamidien. C'est un feuilleton inspiré par la haine irréligieuse et antisociale. M. Bourget, au contraire, a écrit une thèse, a esquissé une évolution d'âme en dehors de toute préoccupation d'actualité scandaleuse. L'*Etape* ne mérite donc pas l'injure d'être comparée à *Vérité*.

Enfin, en admettant même que les faits racontés par M. Zola fussent vrais et que ses conclusions fussent justes, qu'est-ce que cela prouverait? — La riposte ne serait-elle pas facile? Ne serait-il pas aisé, par exemple, d'écrire un autre roman où l'on verrait des francs-maçons s'acharner sur des religieux innocents et affamer les pauvres qui vont à la messe? Les hommes de lettres doivent dédaigner de tels procédés.

POUR LE CARÊME Œufs, garantis frais, à la Laiterie d'Oostcamp, 13, RUE DU BOIS, 13

SAVON PRINCESSE MAKOKO, Victor Vaissier nouveau parfum, 0,75 le pain.

Chronique Locale

ROUBAIX

La distribution des titres de pension de la donation de Mme Julien Lagache-Delattre. — Dimanche matin, à onze heures, a eu lieu, dans un salon de l'Hôtel de Ville, la première distribution des titres de pension de 160 francs de la donation de Mme Julien Lagache-Delattre. La commission spéciale était représentée par MM. Félix Chatteleyn, adjoint, représentant M. le Maire; Georges Motte, président de la Chambre de Commerce; le chanoine Berteaux, doyen de Saint-Martin; Victor Catteau, administrateur du Bureau de Bienfaisance; Edonard Motte, membre de la famille Julien Lagache. Nous avons remarqué aussi la présence de M. Désiré Ségard, conseiller municipal.

En ouvrant la séance, M. Félix Chatteleyn donne lecture du rapport suivant :

La Commission instituée pour assurer le fonctionnement de la fondation « Julien Lagache-Delattre » vient, pour la première fois, rendre compte de ses travaux à la famille du regretté défunt, et procéder à la distribution des pensions.

La volonté de la donatrice a rendu, à juste titre, quelque peu rigoureuses les conditions d'admissibilité. Outre les conditions de séjour, qui excluent du bénéfice de la donation les chefs de famille qui ont déserté Roubaix, à quelque époque que ce soit, depuis leur mariage, outre les exigences bien justifiées, relatives à l'honorabilité et à la bonne conduite des aspirants, elle a voulu que, seules, fussent favorisées les familles très nombreuses comptant six enfants âgés de moins de neuf ans ou sept âgés de moins de onze ans.

Bien que, dans notre région, ces familles ne soient pas l'exception, que l'attachement de beaucoup d'entre elles pour le sol natal les fixe dans le pays où elles ont toujours vécu, et que le travail et la bonne conduite soient loin d'être des qualités rares au foyer de nos ouvriers roubaisiens, la Commission s'est trouvée tout d'abord en présence d'une pénurie de demandes. Les dossiers qui lui étaient soumis ne dépassaient pas la demi-douzaine; encore plusieurs demandes ne pouvaient-elles être admises que par application de la condition de faveur qui permet à la Commission de réduire à cinq le nombre des enfants ou d'abaisser à onze ans la limite d'âge de six enfants.

La publicité qui avait précédé la réunion de la Commission avait peut-être été incomplète. Les mesures qui ont été prises pour y remédier ont porté leurs fruits, et, lors de sa seconde réunion, les demandes dépassant le nombre des bourses, la Commission s'est trouvée dans l'impossibilité de les accueillir toutes. Beaucoup, sinon toutes, étaient dignes d'intérêt, et toutes ont retenu notre attention. La Commission a dû pourtant se résigner à faire un classement entre les situations également intéressantes qui lui étaient soumises. Elle s'est entourée de tous renseignements utiles, et, après un examen minutieux et approfondi de tous les dossiers, elle a porté son choix sur les chefs de famille, dont je vais, dans un instant, proclamer les noms.

Les postulants qui ne sont pas favorisés n'étaient pas indignes de la distinction qu'ils sollicitaient. Entre beaucoup de situations également dignes d'intérêt il a fallu pourtant établir des démarcations et peser le mérite de chacune pour arriver à faire un classement équitable. La Commission a rempli sa tâche dans la plénitude de sa liberté; elle s'est guidée par le désir d'assurer le bienfait de la donation aux plus méritants.

La Commission remplirait imparfaitement son devoir si elle ne saisissait à son tour l'occasion qui lui est offerte de rendre un public hommage à la pensée généreuse à laquelle a cédé Mme Julien Lagache. L'épouse de notre regrettée concitoyen s'est inspirée des exemples de si grande libéralité et de charité inépuisable que M. Julien Lagache, fidèle aux traditions paternelles, n'avait cessé de donner à sa famille; elle a interprété avec une fidélité dont les Roubaisiens ne sauraient lui être trop reconnaissants, les volontés que la faucheuse impitoyable n'avait pas laissé à M. Julien Lagache le temps de formuler. Mais il convient de rappeler aussi que Mme Lagache n'a pas limité sa libéralité à une œuvre.

En donnant cinquante mille francs pour la construction de l'hôpital, elle a posé la première assise de cette souscription qui restera légendaire dans les fastes de la cité et qui rappellera une période heureuse durant laquelle les cœurs des Roubaisiens ont été émus d'un même souffle d'amour et de solidarité. Grâces lui en soient rendues, et que son exemple, qui a été si abondamment suivi à cet égard le soit aussi dans l'œuvre plus modeste qui nous réunit aujourd'hui.

Au nom de la famille Julien Lagache, M. Edouard Motte remercie la commission spéciale du dévouement qu'elle a apporté dans l'examen des dossiers des familles qui ont sollicité une pension. Après lui, M. le chanoine Berteaux souligne, en quelques mots, la pensée généreuse de la donatrice; il ajoute que cette idée a été inspirée à Mme Julien Lagache par ses sentiments religieux. M. le chanoine Berteaux demande, au nom de la religion, aux titulaires des pensions, une prière pour le regretté M. Julien Lagache et pour sa digne épouse.

M. Félix Chatteleyn lit ensuite la liste suivante des personnes qui auront droit, pendant deux ans, aux titres annuels de pension de 160 francs, payables par trimestre à la caisse municipale; il leur remet en même temps, leurs titres de pension :

MM. Ivo Vandeputte, rue Lacroix, cour Lauwers, 1; Louis Riquier, rue Fabert, cour Despléchin, 7; Pierre Quivrin, rue Saint-Amand, 3; Adolphe Deflandre, rue d'Alger, 182; Louis Herbeaux, rue Rouget-de-l'Isle, 5; Victor Fichelle, rue de Lille, impasse des Arts, 5; Victor Debaere, rue de Mouvaux, cour Frère, 14; Joseph Desbonnets, rue du Pile, 77; Barthelémy Prouvost, rue Meyerbeer, 14; Jules Quievryn, rue Meyerbeer, 6; Ives Lévreuw, rue Marengo, 13; Alexandre Lesage, boulevard de Metz, cour Bréda, 12; Gustave Petit, rue Fabert, 8; Adolphe Vanhoute, rue Malesherbes, cour Bourgois, 3; Jules Echevin, rue de Condé, cour Vroman, 5; Ferdinand Alleyn, rue des Vélocipèdes, cour Delannoy, 7; Joseph Pruvost, rue du Caire, 18, maisons Lernould; J.-B. Delvoye, rue Denain, cour Desbonnets, 2; Emile Cappelle, rue Decrême, 71; Alfred Dutrieux, rue Molière, cour Polyte, 4; Achille Vales, rue de l'Epeule, cité Delobel, 4; Mme veuve Lamerant, rue de Mouvaux, cité Justine, 10; MM. Emile Bogaert, rue de l'Avocat, 34, et Charles Devienne, rue de Lannoy, fort Despretz, 30.

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons, avec un vif regret, la mort de M. Félix Manchoulas, négociant en tissus, décédé après une courte maladie.

M. Manchoulas était âgé de 56 ans. C'était une des personnalités les plus répandues et les plus appréciées du monde industriel et commercial de Roubaix. La droiture de son caractère et sa grande affabilité lui avaient acquis d'universelles sympathies.

Les funérailles auront lieu, mercredi prochain, à dix heures, en l'église Notre-Dame.

Nous adressons à Mme Manchoulas et à sa famille, nos profondes condoléances.

LA CONFÉRENCE DE M. AMÉDÉE REILLE A L'*UNION CATHOLIQUE*. — M. le baron Amédée Reille, député du Tarn, ayant manqué son train en gare de Paris, par suite d'un accident de voiture, la conférence qu'il devait donner dimanche après-midi, 84, Grande-Rue, n'a pu avoir lieu. On nous prie d'insérer à ce sujet la note suivante :

Informé par téléphone, à dix heures du matin, le Comité directeur de l'*Union Catholique* n'a pas eu le temps matériel d'aviser ses adhérents; ils voudront bien l'excuser de ce contretemps.

M. le baron A. Reille tient à venir à Roubaix, et c'est MARDI SOIR, *à huit heures et demie*, qu'il parlera de *La Marine française en 1903*.

Les invitations envoyées pour dimanche serviront de carte d'entrée pour mardi soir.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES. — Des distinctions honorifiques ont été décernées à deux de nos concitoyens en récompenses d'actes de courage. Voici en quels termes les publie l'*Officiel* de dimanche :

Médaille de bronze. — Marcelli (Auguste-Ernest), agent de police à Roubaix; 13 octobre 1902 (déjà titulaire de la mention honorable): s'est distingué de nouveau en maîtrisant, au péril de sa vie, un attelage emporté.

Lettre de félicitations. — M. Doville (Praxille-Joseph), employé de commerce à Roubaix; 16 novembre 1902 (déjà titulaire de la mention honorable): s'est signalé de nouveau en maîtrisant un cheval emporté.

NOS ARTISTES. — M. Raoul Bénard, élève de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Paris, vient d'obtenir une première médaille dans un concours de composition décorative ayant pour sujet : Un tombeau d'évêque adossé dans une cathédrale.

Nous adressons à notre concitoyen nos plus vives félicitations.

LES VOLS SUR LES CAMIONS. — Samedi soir, vers sept heures, M. Victor Cottignies, marchand de jambons, rue Jean-Goujon, 6, s'est aperçu, en livrant des marchandises chez un de ses clients, rue Philippe-le-Bon, qu'un malfaiteur avait pris sur sa voiture, un jambon et un paquet de graisse. La police a été informée.

LES SUITES DE L'IVRESSE. — Dans la nuit de samedi à dimanche, un tisserand, François Noël, âgé de 41 ans, demeurant en logement rue de Beaurewaert, 13, qui était ivre, samedi soir, a frappé sa logeuse, Eugénie Voignier, en rentrant chez lui; il a passé également sa colère sur les vitres. La police, informée, l'a emmené au dépôt.

TROUVAILLES. — M. Eugène Lefebvre, boucher, place du Trichon, a trouvé, dans son magasin, un portemonnaie renfermant une certaine somme d'argent.

— M. Alexis Place, employé des Postes et Télégraphes, demeurant rue de Bavay, a trouvé une brouette, qui a déposée au bureau de police de la place Sainte-Elisabeuh.

LES COURS PUBLICS A L'ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — Lundi 2 mars, à six heures du soir, dans le grand amphithéâtre, cours sur l'*Histoire de l'Art*, par M. le professeur Sératzki. Sommaire: Temps modernes; la sculpture française depuis le XVe et le XVIe siècles.

OBITS DU LUNDI 2 MARS. — Mme Jean-Baptiste Wattremez, née Fidélina Bonte, neuf heures, église du Sart (Flers-Breucq). — Mme Julien Gaulonne, née Sidonie Michelet, neuf heures et demie, église Notre-Dame. — M. Désiré Caplette, neuf heures, église Saint-Pierre, Croix. — M. Victor Knoff, neuf heures et demie, église Saint-Martin. — M. Désiré Watteau, huit heures un quart, église du Sacré-Cœur.

LANNOY

UNE TROUVAILLE. — Mme Victor Verdier, a trouvé dimanche, un missel avec couverture en cuir écrasé, nuance pain brûlé. Sur un des feuillets est piquée une épingle surmontée d'une perle de grande valeur. L'intéressé peut aller le réclamer à la pharmacie Verdier, Grande-Place.

LEERS

UNE IMPORTANTE CAPTURE. — Samedi dans la soirée, MM. Cyrille Cahuet et Jean-Baptiste Dumazy, brigadier et préposé des douanes à Leers, étant de service au sentier « Ladzou » situé à cinq cents mètres de l'étranger aperçurent quatre individus portant chacun un volumineux ballot qui s'avançaient vers eux. A l'aspect des agents de la douane ils s'empressèrent de se débarrasser de leur charge et de déguerpir à travers champs. Les douaniers se mirent aussitôt à leur poursuite et réussirent à s'emparer de l'un des fugitifs, trois cents mètres plus loin. Quant aux ballots abandonnés par les fuyards, ils contenaient des marchandises de contrebande, consistant en 81 kilogrammes 600 d'allumettes chimiques en bois et 45 kilogrammes de café vert, le tout représentant une valeur de 502 fr. 20.

Les allumettes saisies ont été immédiatement incinérées en présence de M. le Receveur des douanes. L'individu arrêté a déclaré se nommer Georges Ducotterd; il est originaire de Paris et âgé de 17 ans et demi. Il habite au n° 248 de la rue du Tilleul à Roubaix et travaille quelquefois dans une imprimerie. Ducotterd prétend ne pas connaître les individus qui l'accompagnaient. Il a été écroué à la gendarmerie en attendant son transfert à Lille.

TOUFFLERS

AU CONSEIL MUNICIPAL. — A l'issue de la dernière séance tenue lundi soir à la Mairie, un conseiller, M. Paul Bont ayant demandé à M. le Maire de convoquer le Conseil d'urgence pour permettre à M. Henri Pouchain, maire sortant, de rendre compte de sa gestion financière, l'assemblée avait décidé de se réunir dimanche, à midi.

Cette réunion n'a pu avoir lieu, les conseillers ne se trouvant pas en nombre suffisant pour délibérer.

HEM

UNE CONFERENCE a été faite dimanche soir sur la loi relative aux accidents du travail par M. Merchier, juge de paix, à Tourcoing, sous la présidence de M. Henri Delecroix, maire d'Hem. Deux cents personnes environ se pressaient dans la classe Feidherbe de l'école Victor-Hugo.

Dans l'auditoire on remarquait la présence de plusieurs conseillers municipaux et de quelques patrons.

Après avoir présenté l'orateur à l'auditoire, M. Delecroix, remercie M. Merchier d'avoir choisi sa commune de préférence pour y développer une question aussi aride. Au début de sa causerie M. Merchier expose brièvement quelles étaient les conditions des travailleurs avant la loi de 1898, puis il s'étend longuement en des démonstrations très claires. Il ne veut pas faire de l'éloquence, mais de l'enseignement pratique.

L'orateur traite successivement les points capitaux de cette loi les faisant suivre d'exemples et de statistiques.

En terminant M. Merchier fait entrevoir dans un avenir prochain l'application d'une nouvelle loi, celle des retraites ouvrières.

L'orateur a été très applaudi.

MAISON MUSICALE
PIANOS — LUTHERIE — LIBRAIRIE
G. COUSART, 8, rue du Vieil-Abreuvoir
Voir en magasin les pianos de toutes marques et de tous styles, accessoires divers, boîtes à musique. Machines parlantes et chantantes les plus parfaites. Gramophone et Zonophone seul dépositaire. Abonnement littéraire et musical. Accords et réparations

SUPERBE PRIME offerte aux acheteurs, par le PALAIS DES NOUVEAUTÉS, 32-34, Grande-Rue, Roubaix. 24700

TOURCOING

LA QUESTION DU SIAM a été traitée hier, dimanche, à la Société de Géographie, avec une clarté et une impartialité remarquables, par M. Bouland de l'Escale, syndic de la Presse Coloniale.

Question délicate, puisqu'il s'agit, dans l'espèce, de la critique d'un traité signé par le Ministre des Affaires Etrangères, non encore ratifié, d'ailleurs, par les Chambres, mais question dont il importe que l'opinion publique soit saisie, car il s'agit de notre prestige en Extrême-Orient, de l'avenir même de notre domaine colonial de l'Indo-Chine.

Quelle est notre situation vis-à-vis du Siam? Sans remonter à la fin du XVIIe siècle, époque où eurent lieu les premières relations, un traité de 1893 nous avait assuré une zone d'influence de 1.500 kilomètres sur la rive droite du Mékong, ce fleuve dont la rive gauche est française de par nos possessions d'Indo-Chine; nous exercions notre protectorat sur les provinces du Luang-Prabang également sur le Mékong et sur celles de Chantabouni, (une sorte de Gibraltar sur le golfe du Siam), de Battambang et d'Ankoi, sur le grand lac.

Ce traité de 1893 ne semble pas avoir été respecté par les Siamois et on sent les influences étrangères s'évertuant à saper la prépondérance française. Aujourd'hui, un nouveau traité a été élaboré, aux termes duquels la France abandonnerait sa zone d'influence sur le Mékong, la province de Luang-Prabang, ce qui permetra aux Anglais de poursuivre leur voie de pénétration par chemin de fer jusqu'au Yunam, cette riche région de la Chine, ainsi que Chantaboum, Battambang et Ankoi. En compensation, on nous offre les provinces de Bassai et de Melouprev, sur lesquelles nous avions déjà des droits de priorité. Ces territoires sont d'une importance relative. Par conséquent, le traité est, au point de vue économique, très désavantageux pour nous, et au point de vue politique, il nuit considérablement à notre prestige dans ces contrées.

Voilà toutes choses que M. Bouland de l'Escale a exposées avec une réel talent de parole et une grande chaleur de conviction. Ces questions coloniales ne sauraient rester ignorées : il faut savoir gré à ces conférenciers de talent qui en saisissent l'opinion publique et font ainsi une œuvre utile de vulgarisation.

Nous devons ajouter que la conférence de M. Bouland de l'Escale offrait un côté particulièrement attrayant par la description géographique des pays dont il est fait mention dans ce traité franco-siamois.

DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — M. Vey, agrégé de grammaire, professeur de lettres, (ens. mod.), au lycée de Tourcoing, (chaire supprimée), est nommé professeur chargé de cours de seconde au même lycée, (emploi nouveau); M. Ribery, chargé de cours de lettres, (ens. mod.) au lycée de Tourcoing, (chaire supprimée), est nommé chargé de cours de 6e au même lycée, (emploi nouveau).

UNE MÉDAILLE DE SAUVETAGE. — La médaille d'argent de 1re classe a été décernée à M. Léon Meurillon, sous-lieutenant à la compagnie des sapeurs-pompiers de Tourcoing, qui était déjà titulaire de la médaille d'argent de 2e classe. L'*Officiel* porte que M. Meurillon s'est distingué de nouveau dans deux circonstances, notamment en portant secours, au péril de sa vie, à deux sapeurs en danger de périr dans un incendie.

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Hier, dimanche, à cinq heures de l'après-midi, a eu lieu, dans une salle de l'estaminet *Au Violon d'Or*, une conférence sur la fondation d'une section de cette société à Tourcoing.

M. le docteur Faidherbe, président de la section roubaisienne, a, dans une intéressante péroraison et en présence d'un nombreux auditoire, expliqué le fonctionnement de la société et son but. Voici en résumé, les différents points qu'il a développés :

La société a pour but, en échange de cotisations, de constituer une dot à chaque jeune fille lors de son mariage ou de sa majorité, et à chaque jeune homme lors de l'expiration de son service militaire, dans les conditions déterminées plus loin :

1° Elle prend spécialement à sa charge les cotisations de ceux de ses membres participants qui deviennent orphelins de père ou de mère et se trouvent hors d'état d'acquitter les dites cotisations; 2° Elle avance, pour les membres participants présents sous les drapeaux, les cotisations qui arrivent à échéance pendant la durée de leur service militaire; 3° Elle garantit à tous ses membres les mêmes avantages, sans autre distinction que celle qui résulte des cotisations fournies et des risques apportés.

Tout sociétaire qui aura régulièrement acquitté pendant dix années ses cotisations aura droit à une dot. Les enfants peuvent être inscrits par leurs père, mère, tuteur ou donateur. Ils doivent être nés de parents français ou naturalisés et, s'ils sont nés de parents étrangers en France, avoir, à leur majorité, la qualité de Français et être âgés de quinze ans au plus. Ils peuvent être inscrits pour une, deux, trois, quatre ou cinq parts au maximum. Ils doivent verser un droit d'entrée de 1 franc par part. Ils payent une cotisation mensuelle de 0.50 centimes par part. Les cotisations de chaque semestre sont en outre majorées de 0.50 centimes par part, pour frais d'administration et de propagande.

La dot est payée au mariage ou à la majorité de la jeune fille; à la majorité du jeune homme, s'il est exempt du service militaire. Le chiffre de la dot est arrêté, et elle est acquise à la majorité du jeune homme appelé sous les drapeaux; l'intérêt lui en est payé pendant sa présence au corps. Le capital lui en est remis à sa libération ou à son réengagement. Pour avoir droit à la dot, il faut avoir, dans tous les cas ci-dessus, dix années au moins de sociétariat.

Les parents ou donateurs ont intérêt à faire inscrire leurs enfants dès le plus jeune âge, la dot s'augmentant au prorata des années de sociétariat.

Elle fonctionne dans toute la France et compte actuellement près de 300.000 adhérents.

A la fin de cet exposé, M. Faidherbe a émis le vœu de voir la section Tourquennoise prendre bientôt de l'extension et prospérer toujours.

Un comité a été ensuite formé. Voici les noms des membres élus : MM. Maghin, Watteeuw, Barritel, Lefebvre, Vienne, Lecomte père, Pernes, Depoorter, Carlos et Lecomte Moïse. Dans quelques jours aura lieu la nomination du Président et du Vice-Président. A l'issue de la réunion, plusieurs adhésions ont été recueillies.

UN OUVRIER INFIDÈLE. — A la suite d'une plainte déposée contre lui par M. Dubrulle, constructeur, Eugène Clerson, âgé de 28 ans, magasinier, demeurant rue de Rambervillers, 20, a été arrêté samedi soir, sous l'inculpation de vol. Depuis un certain temps, M. Dubrulle constatait la disparition de vis, d'outils divers, de limes, etc. Il établit une surveillance qui lui fit découvrir le coupable. Celui-ci, après interrogatoire, a fait des aveux. Une perquisition a fait découvrir au domicile de l'inculpé, les objets volés.

Clerson a été relâché dimanche, mais un procès-verbal a été rédigé à sa charge par M. Delattre, commissaire de police du deuxième arrondissement. Il sera poursuivi correctionnellement.

UN PSEUDO-CAMBRIOLAGE. — Dimanche soir, vers sept heures et demie, Mlle Fébronie Vanmarque, servante chez M. Papon, marchand de déchets, rue Winoc-Chocqueel, faisait téléphoner au poste central qu'il y avait un cambrioleur dans la maison. Elle était seule à ce moment. Plusieurs agents se rendirent au 108 de la rue Winoc-Chocqueel. Ils fouillèrent la maison, mais ne trouvèrent personne. La servante leur affirma avoir vu un homme regarder par la fenêtre de la cuisine, qu'elle s'était sauvée en criant au voleur.

Mme Papon, rentrant peu après, a déclaré que sa bonne avait probablement eu une hallucination.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de dimanche, il est arrivé aux Halles les denrées suivantes: Huitres, 10.850; morue, 50 kil.; harengs saurs, 10 caisses; fromages, 40 kil.; oignons, 40 kilos.

HALLUIN

LE CADAVRE D'UN NOUVEAU-NÉ RETIRÉ DE LA LYS. — Le corps emporte par un inconnu. — Une affaire, entourée de mystère, s'est produite samedi matin à Halluin; ce n'est que très tard dans la soirée que le fait est parvenu à la connaissance de la police, qui a commencé son enquête dimanche matin. Voici ce que nous avons appris sur cette affaire :

Samedi matin, vers huit heures, une femme, Mme Achille Decopman, ménagère au Gravier de Bousbecque, longeait la Lys, se rendant à Menin. A un certain endroit, où la rivière décrit une courbe, entre les blanchisseries Verhaeghe et Vandewynckelle, elle aperçut, surnageant parmi plusieurs cadavres d'animaux, une caisse. Un homme arrivait à ce moment, et Mme Decopman l'informa de sa découverte; la caisse fut retirée de l'eau; le couvercle était attaché au moyen d'une ficelle. On ouvrit la boîte et l'homme et la femme reculèrent d'épouvante en apercevant le cadavre d'un jeune enfant nouveau-né, bien constitué, et portant des cheveux noirs assez longs. Au bout de quelques minutes, l'homme referma la caisse et l'emporta, disant qu'il allait déposer la funèbre trouvaille au commissariat de police de Menin. Mme Decopman, ayant raconté l'histoire à ses voisins, ceux-ci l'engagèrent à aller faire sa déposition à la police d'Halluin; c'est ce qu'elle fit. L'enquête a été commencée dimanche matin, et M. Vanden-Boosche, commissaire de police de Menin, informé du fait, a répondu qu'il n'en avait aucune connaissance. On pensait que le fossoyeur communal avait reçu le funèbre dépôt, mais lui non plus n'a rien vu.

Que sont devenus l'homme et la caisse? On n'a pu encore le savoir. L'enquête continue sur cette affaire mystérieuse. Le Parquet de Lille a été informé.

UNE REUNION COLLECTIVISTE. — Dimanche soir, a eu lieu une réunion organisée par le parti collectiviste d'Halluin, à la Maison du Pouple. Elle était présidée par le citoyen Victor Vandeputte, assisté des citoyens Huyghebart et Ghesquière. Environ une soixantaine de personnes y assistaient. Deux orateurs ont pris la parole, les citoyens Moïse Rivola d'Armentières et Henri Ghesquière, de Lille. Il ne s'est produit aucun incident.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
MOREL-GOYEZ, 29, rue Esquermoise, LILLE
LILLE 1902, MEMBRE DU JURY

LILLE

PALMES ACADÉMIQUES. — M. Jules Oyer, ancien élève de l'Institut Industriel et des Ecoles académiques de Lille, ancien collaborateur de M. Vandenbergh, vient de recevoir les palmes académiques. M. Oyer, ingénieur-architecte, est actuellement directeur des travaux municipaux de Caen.

FORMATION D'UNE CHAMBRE SYNDICALE DES CONFECTIONNEURS. — Malgré la concurrence la plus redoutable, l'industrie de la confection a pris à Lille une importance considérable.

Pour conserver sa juste réputation à la place de Lille et sauvegarder leurs intérêts communs, les confectionneurs de Lille et de l'arrondissement viennent de former une Chambre syndicale qui compte déjà 80 adhérents.

UN JOURNALISTE ATTAQUÉ PAR DEUX RODEURS. — Un de nos confrères, M. Ch. de la Rüe, rédacteur à l'*Echo du Nord*, a failli être victime de rôdeurs dans la nuit de samedi à dimanche. Il était deux heures vingt du matin. M. de la Rüe avait laissé, comme chaque jour, son service à deux heures au journal, et entrait chez lui, avenue Verdi, près du cimetière de l'Est, par la rue du Ballon.

Depuis les Guinguettes, il était suivi par deux individus qui ne paraissaient pas d'ailleurs chercher à se dissimuler. Tout à coup, à la hauteur de la porte de la pépinière municipale, les deux individus, qui se trouvaient alors tout près, se jetèrent sur lui. L'un d'eux lui entoura le visage de son bras pour étouffer ses cris et chercher à le renverser, pendant qu'il lui appuyait son genou dans les reins. C'est le coup classique du « Père François ». L'autre malfaiteur s'avança en face de notre confrère.

Celui-ci, qui avait poussé un cri vite étouffé, ne perdit heureusement pas son sang-froid. Il sortit de sa poche son revolver tout prêt armé. Par-dessus l'épaule, il tira deux coups de son arme sur celui de ses agresseurs qui l'avait pris par derrière; il tira un troisième coup dans la direction de celui qui lui faisait face.

Les deux malandrins, après une minute de stupeur, s'enfuirent sans pousser un cri, l'un remontant la rue du Ballon, vers le Dieu-de-Marcq, l'autre redescendant vers la rue du Faubourg-de-Roubaix. M. de la Rüe ne peut pas dire s'ils ont été atteints par les projectiles.

UNE EXPLOSION. — Dimanche matin, vers huit heures, trois ouvriers de M. Van Butsèle, apprêteur, 66, rue d'Arras, étaient occupés à chauffer du goudron dans une cornue lorsqu'une assez violente explosion, causée par l'obstruction de l'un des tuyaux, se produisit. Deux des ouvriers en furent quittes pour la peur et n'eurent que les cheveux et les moustaches légèrement roussis, mais le troisième a été assez sérieusement brûlé à la face. Le docteur D'Hour, qui lui a donné des soins, lui a prescrit un repos de plusieurs jours.

M. GROUSSAU, DÉPUTÉ
A HALLUIN

Compte-rendu de mandat. — Ce qu'il a fait à la Chambre. — La situation politique présente. — Patrie et Liberté.

Hier, à 4 heures et demie de l'après-midi, M. Groussau, le sympathique député de la 9e circonscription de Lille, a rendu-compte de son mandat à Halluin.

Cinq cents électeurs environ se pressaient dans la vaste salle du café du Commerce. La réunion était présidée par M. Defretin, maire d'Halluin, assisté de MM. Barrois, conseiller général, et Sion, conseiller d'arrondissement. Sur l'estrade avaient également pris place, MM. Lepoutre, maire de Roncq; Hopsomer, maire de Linselles, et des délégués des comités libéra